

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Soutien aux associations d'anciens combattants : subventions de fonctionnement. Exercice 2016 - 2ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre du soutien aux associations d'anciens combattants pour l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 150 €, au bénéfice de diverses associations,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 58, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**